

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue mercredi le 13 janvier 2016 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de Mme la mairesse suppléante Mélanie Genesse, formant quorum.

Sont absents messieurs Christian Brault et Yves Daoust.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

16-01-007 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

16-01-008 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 janvier 2016.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 2 décembre 2015 et extraordinaires du 16 décembre 2015 et du 6 janvier 2016
4. Période de questions/intervenants
5. Administration générale / Service du greffe
 - 5.1 Règlement modifiant le règlement numéro 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil – Avis de motion
 - 5.2 Annexion territoriale – Acceptation anticipée du règlement numéro 307 de la ville de Salaberry-de-Valleyfield
 - 5.3 Vente des immeubles pour le non-paiement de la taxe foncière – Transmission de la liste et représentation par la directrice générale
 - 5.4 Patinoire – Embauche des surveillants
 - 5.5 Nomination d'un maire suppléant
 - 5.6 Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry :
Nomination de la directrice générale pour l'année 2016
 - 5.7 LCL Environnement
 - Interdiction d'établir un CPE à l'intérieur du bâtiment abritant le centre municipal : Confirmation
 - Transmission des documents nécessaires au Ministère par le responsable du dossier : Autorisation
 - 5.8 Comptes à payer
 - 5.9 Taxibus Beauharnois-Salaberry – Adhésion au service pour l'année 2016
6. Varia
7. Levée de la séance

ADOPTÉ

16-01-009 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du 2 décembre 2015 et extraordinaires du 16 décembre 2015 et du 6 janvier 2016.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-71 PRÉVOYANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement 16-117 modifiant le règlement 10-71 prévoyant la rémunération et le remboursement des dépenses des membres du conseil.

ADOPTÉ

16-01-010 ANNEXION TERRITORIALE – ACCEPTATION ANTICIPÉE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307 DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire annexer à son territoire une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, située dans la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la partie de territoire concernée est constituée de certains lots sis sur le côté nord du canal de Beauharnois et que celle-ci est contigüe au territoire de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU le dépôt au conseil municipal du règlement numéro 307 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 131 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la Municipalité doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'approuver le règlement numéro 307 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tel que déposé.

ADOPTÉ

16-01-011 VENTE DES IMMEUBLES POUR LE NON-PAIEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE – TRANSMISSION DE LA LISTE ET REPRÉSENTATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois-Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais, à moins que lesdits arrérages et les frais soient payés au préalable.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague lors de la vente pour taxes.

ADOPTÉ

16-01-012 PATINOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – EMBAUICHE DE SURVEILLANTS

ATTENDU la nécessité d'embaucher des employés saisonniers pour la surveillance de la patinoire et/ou l'exécution de tâches relatives à son entretien;

ATTENDU l'offre d'emploi publiée en octobre dans le bulletin municipal et déposée sur le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU la rencontre en entrevue des étudiants ayant déposé leur candidature, le 9 décembre 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'embaucher Cindy Laplante, Zoé Laplante, Martial Boyer, Alexis Diamond Dufresne, Sébastien D'Aoust et Pascal Bergeron pour effectuer la surveillance de la patinoire et certains travaux d'entretien.

ADOPTÉ

16-01-013 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU l'article 116 du *Code municipal du Québec* qui stipule que le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

ATTENDU les dispositions de l'article 210.24, 4^e alinéa de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, L.R.Q. c. 0-9 qui stipulent que « En cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne parmi ses membres »;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que madame la conseillère Mélanie Genesse du district n° 5, soit et est nommée mairesse suppléante conformément à l'article 116 du Code municipal à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

Que madame Mélanie Genesse soit désignée comme substitut pour siéger au conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacance à ce poste à compter des présentes, et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

ADOPTÉ

16-01-014 COMITÉ AVISEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU l'existence du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU que la nomination des membres siégeant à ce comité doit être confirmée par voie de résolution;

ATTENDU l'intérêt de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague à siéger à ce comité;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc

Appuyé par M. Daniel Pitre

Et unanimement résolu

De désigner madame Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, représentante de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague au sein du comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2016.

ADOPTÉ

16-01-015 PUIITS DE L'HÔTEL DE VILLE : EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE

ATTENDU la correspondance du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques en date du 21 décembre 2015 demandant à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague une lettre d'engagement stipulant que les locaux desservis par le puits de l'hôtel de ville de Saint-Louis-de-Gonzague ne soient pas occupés par une garderie, un camp de jour ou tout autre service éducationnel;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier

Appuyé par M. François Leduc

Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage auprès du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques à ne jamais desservir une garderie, un camp de jour ou tout autre service éducationnel à partir de l'installation de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine situé au 140, rue Principale, dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

16-01-016 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN TRAITEMENT D'EAU SOUTERRAINE – ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU la résolution numéro 15-05-080 octroyant un contrat à la firme Environnement LCL inc. pour la mise aux normes du puits de l'hôtel de ville localisé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU l'octroi du contrat à la firme Environnement LCL inc. aux fins de préparation d'une demande d'autorisation auprès des autorités ministérielles pour les équipements de traitement d'eau potable à installer à l'endroit d'un prélèvement d'eau souterraine existant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser monsieur Samuel Trépanier, membre de l'Ordre des géologues du Québec (O.G.Q.) et monsieur Hugo Degroote, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.) à soumettre une demande d'autorisation pour le traitement d'eau souterraine d'un prélèvement existant situé au 140, rue Principale dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, auprès du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les Changements climatiques.

ADOPTÉ

16-01-017 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 435 711,12 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

16-01-018 TAXIBUS BEAUHARNOIS-SALABERRY – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU l'intention de la MRC de Beauharnois-Salaberry de poursuivre la mise en service du Taxibus Beauharnois-Salaberry sur les territoires des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Sainte-Martine et Saint-Urbain-Premier, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

ATTENDU que ce projet a pour objectif d'offrir un service de transport de qualité et ajusté aux besoins des usagers en milieu rural, de briser l'isolement des populations rurales en périphérie des centres de services, de contrer l'exode et/ou la migration des jeunes et des aînés en milieu rural vers les milieux urbains, de stimuler l'activité économique de la région par le transport des personnes, de favoriser la persévérance scolaire et de diminuer l'impact environnemental associé au transport;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu unanimement

D'adhérer au service Taxibus Beauharnois-Salaberry 2016 sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

De contribuer au projet pour un montant maximal de 5 220 \$ applicable à son opération pour l'année 2016.

De collaborer, avec la MRC, à la mise en œuvre dudit projet sur le territoire municipal.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à cette adhésion.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

16-01-019 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 07.

ADOPTÉ

Mélanie Genesse
Mairesse suppléante

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière